

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conseillers en exercice :	46
Présents :	30
Excusés :	16
Absents :	0
Procurations : ...	12
Suppléants :	1

SEANCE DU 08 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept et le huit juin à dix-huit heures trente, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 1^{er} juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunions de la Cité du Végétal (84600 VALREAS), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du deuxième trimestre.

Sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN, Président,

Etaient Présents :

Mesdames :

V. AYME - R. FERRIGNO - C. HILAIRE - S. KIENTZI - C. LASCOMBES - C. ROBERT
C. TESTUD ROBERT

Messieurs :

P. ADRIEN - L. ANDEOL - JN. ARRIGONI - G. BICHON - JP. BIZARD - JL. BLANC - M. BOISSOUT
L. CHAMBONNET - T. DANIEL - B. DOUTRES - B. DURIEUX - J. FAGARD - J. GIGONDAN
JM. GROSSET - S. GUILLEMAT - JL. MARTIN - J.ORTIZ - J. PERTEK - A. RIXTE - JM. ROUSSIN
M. ROUSTAN - J. SZABO - F. VIGNE

Etaient absents excusés :

Mmes F. BARTHELEMY-BATHELIER - S. BARRAS et Monsieur S. MAURICO
Mme J. BERAUD, absente excusée, a donné pouvoir à Mme C. LASCOMBES
Mme L. CHEVALIER, absente excusée, a donné pouvoir à M. J. FAGARD
Mme R. DOUX, absente excusée, a donné pouvoir à M. JM. ROUSSIN
Mme A. FOURNOL, absente excusée, a donné pouvoir à Mme R. FERRIGNO
Mme P. MARTINEZ, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. BLANC
Mme A. MILESI, absente excusée, a donné pouvoir à M. JL. MARTIN
Mme M. RICOU, absente excusée, a donné pouvoir à M. S. GUILLEMAT
Mme MH. SOUPRE, absente excusée, a donné pouvoir à M. B. DURIEUX
Mme MJ. VERJAT, absente excusée, a donné pouvoir à M. G. BICHON
M. D. BARBER, absent excusé, a donné pouvoir à M. F. VIGNE
M. C. BARTHELEMY, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. ADRIEN
M. M-H. GROS, absent excusé, a donné pouvoir à M. JM GROSSET
M. B. REGNIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. P. GUY, suppléant

Monsieur Jacques SZABO, désigné conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT remplit les fonctions de secrétaire.

Délibération n°2017-63 : Validation de l'opération « Mise en réseau des bibliothèques communales et de leur relais » - Demandes de subventions - Approbation.

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que « Enclavebiblio » est un réseau collaboratif de lecture publique fonctionnant depuis juin 2006 entre les médiathèques municipales de Visan et de Grillon et initié par la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes.

Son but est de développer un service de lecture publique de qualité et de proximité et plus largement, d'assurer l'égalité d'accès à la lecture, à la culture et aux sources documentaires.

- ✓ Supports : livres, livres audios, Cd musicaux, partitions, CdRom...
- ✓ Mise à disposition d'un espace presse
- ✓ Accès Wifi, imprimante, scanner, photocopieur... (Visan)
- ✓ enrichir l'offre documentaire,

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 19/06/2017

Reçu en préfecture le 19/06/2017

Affiché le 21 JUIN 2017

ID : 084-200040681-20170608-2017_63-DE

- ✓ faciliter l'accès au document,
- ✓ animer et promouvoir

Aujourd'hui, il paraît opportun d'étendre ce dispositif aux bibliothèques des communes membres de la CCEPPG. Cette mise en réseau permettrait de mailler le territoire et, ainsi, de faciliter l'accès à la lecture, notamment en enrichissant l'offre de chaque bibliothèque. Chacune pourra proposer à ses adhérents l'offre en livres, CD, presse... des bibliothèques concernées.

Monsieur le Président précise que le plan de financement se détaille comme suit :

Coût prévisionnel estimatif des aménagements : 16 340 euros HT.
Demande de subvention au titre du FSIL : 4 902 euros HT (30%)

Dépense HT	16 340 euros
Etat (FSIL) - 30%	4 902 euros
DRAC PACA - 15%	2 451 euros
DRAC ARA - 15 %	2 451 euros
CD BDP 26 - 10%	1 634 euros
CD BDP 84 - 10%	1 634 euros
Autofinancement - 20%	3 270 euros

Il appartient donc au Conseil Communautaire de valider cette opération et d'autoriser le Président à présenter les demandes de subventions correspondantes.

**Le Président entendu,
Le Conseil après en avoir délibéré,
Et ce, à l'unanimité,**

AUTORISE la réalisation de l'opération « Mise en réseau des bibliothèques communales et de leur relais » pour un montant prévisionnel de 16.340 euros HT.

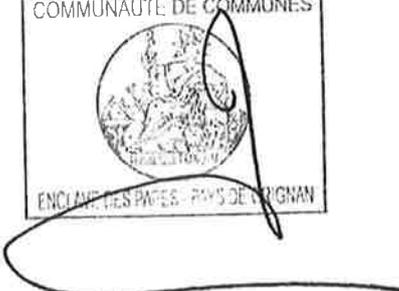
SOLLICITE la participation financière de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité la plus élevée possible, soit 4 902 euros (30% du montant global estimatif HT de l'opération).

SOLLICITE respectivement la participation financière des DRAC PACA et ARA d'un montant de 2 451 euros (15% du montant global estimatif HT de l'opération).

SOLLICITE respectivement la participation financière des Départements de la Drôme et du Vaucluse, d'un montant de 1 634 euros (10% du montant global estimatif HT de l'opération).

AUTORISE le Président à signer toute pièce relative à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.**

**Le Président,
Patrick ADRIEN**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ENCLAVE DES PAYS - PAYS DE L'IGNAN